

Les Echos de SeaBird

JUIN 2017

LE CABINET DE CONSEIL DES DIRECTIONS FINANCIÈRES & MÉTIERS DU MONDE DE L'ASSURANCE

EDITO

Le bouillonnement réglementaire du secteur de l'assurance ne se dément pas. Au moment où les assureurs et autres acteurs du secteur poursuivent leur adaptation aux nouveaux reportings requis ou induits par Solvabilité 2, avec des chantiers de gouvernance des données ou l'élaboration des premiers Etats Nationaux Spécifiques (ENS), il est temps de s'attaquer à de nouveaux projets, tels que la réglementation PRIIPs sur l'encadrement des produits financiers destinés aux particuliers. Enfin, les équipes de comptabilité des placements font face à une révolution normative (suites de solvabilité 2, IFRS 9...) qui sollicite l'expertise des équipes en interne et interroge sur les modalités d'organisation de cette fonction chez de nombreux acteurs.

SOMMAIRE

> ACTUALITÉ DU SECTEUR

[Le règlement PRIIPs, un nouveau défi](#)

> ACTUALITÉ DU CABINET

[Les nouveaux enjeux de la comptabilité des placements](#)

[Trois questions à...](#)

[Retour d'expérience](#)

> ACTUALITÉ DES MISSIONS

[> AGENDA / NOS PUBLICATIONS / CONTACT](#)

[> CHIFFRES CLÉS](#)

ACTUALITÉ DU SECTEUR

LE RÈGLEMENT PRIIPs, UN NOUVEAU DÉFI

Cette nouvelle réglementation, qui obéit à une volonté de protection du consommateur, représente un nouveau défi pour les assureurs : qualité de données ou pertinence de l'information aussi bien que coordination des nombreuses parties prenantes.

Les PRIIPs (Packaged Retail and Insurance-based Investment Products, en français «Produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance») font l'objet d'une attention particulière de l'Union Européenne, avec la mise en place d'un règlement spécifique dont l'entrée en vigueur a été reportée à 2018.

La création de la notion de «PRIIPs» souligne le besoin d'encadrer les produits vendus aux particuliers («retail») et dont la performance est sensible aux variations des marchés financiers.

Il s'agit donc d'un règlement trans-sectoriel, qui intéresse aussi bien les gestionnaires d'actifs que les banques. Pour les sociétés d'assurance, les PRIIPs recouvrent essentiellement les produits partiellement ou totalement investis en unités de comptes, qu'ils soient mono- ou multi-supports.

Un document d'information standardisé et accessible

Le règlement PRIIPs instaure un «document d'informations clés» (DIC ou KID : Key Information Document) non personnalisé et standardisé, destiné au client avant signature de tout engagement sur un produit de type PRIIPs. Ce document, d'une longueur de trois pages A4 maximum, devra répondre, de façon claire et en langage usuel, à des questions telles que : «quels sont les risques pour mon capital ? Quelle est la rémunération possible ? Quelles sont les conditions de sortie ? Existe-t-il des garanties en cas de dégradation du marché ?»... Les émetteurs de PRIIPs devront veiller à la mise à jour de cette documentation.

Le but poursuivi par l'Union est double. Tout d'abord, en proposant un document unique, complet et clair, le législateur œuvre pour la protection des consommateurs, qui recevront une information à la fois plus transparente et plus accessible avant de s'engager sur des produits au fonctionnement complexe pour les non-spécialistes. Ensuite, la mise en place d'une information standardisée, en rendant comparables les PRIIPs au niveau européen, doit renforcer la fluidité, la transparence et la concurrence au sein du marché unique des capitaux.

Une entrée en vigueur tardivement repoussée à 2018

Prévue initialement au 1^{er} janvier 2017, l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation PRIIPs a été reportée tardivement au 1^{er} janvier 2018. Différents acteurs de la place avaient en effet argué un besoin de consolidation des normes techniques (contenu des DIC) et de préparation dans les différents secteurs touchés. Comme tout règlement européen, le règlement PRIIPs sera d'application directe.

En dépit de ce report, le défi d'adaptation reste entier pour les acteurs financiers. Pour les compagnies d'assurances notamment, la disponibilité et la qualité des données exigées par les DIC restent des questions clés, de même que la coordination des différentes fonctions (conformité / juridique, actuariat, marketing, systèmes d'information...). Une des difficultés des DIC réside dans l'affichage de scénarii (favorables, neutre, défavorables) présentant l'évolution de la valeur d'un contrat-type en fonction des fluctuations des marchés. Un autre point important a trait à la maintenance des DIC, qui devront évoluer en même temps que l'offre commerciale de l'assureur et des risques financiers.

Une occasion à saisir

Pris dans son contexte, le règlement PRIIPs participe au mouvement de rationalisation et d'encadrement du secteur de l'assurance, après les obligations liées à Solvabilité 2, aux ENS, à la lutte contre la déshérence pour ne citer que quelques exemples. Important défi réglementaire, il constitue également une occasion à saisir en termes commerciaux, dans l'amélioration de la relation-client, la rationalisation des gammes, ainsi que dans la prospection en France mais aussi sur un territoire européen aux règles unifiées.



Camille Argiewicz,
consultante.

ACTUALITÉ DU CABINET

LES NOUVEAUX ENJEUX DE LA COMPTABILITÉ DES PLACEMENTS

Trois questions à ...



Nicolas Desport, Consultant

SeaBird a organisé en juin une conférence débat consacrée aux enjeux de la délégation de gestion en matière de comptabilité des placements. Pourquoi ?

Le métier et la réglementation des Assurances sont en constante évolution. Il nous apparaît essentiel que les acteurs du secteur puissent échanger leurs points de vue. C'est la raison pour laquelle nous organisons désormais des conférences débats à une fréquence biannuelle. Le but de ces conférences est de faire intervenir plusieurs représentants du secteur confrontés à une problématique commune, et d'ouvrir le débat sur la compréhension et la manière d'aborder ces sujets.

Ce besoin est particulièrement pressant en matière de comptabilité des placements. Les exigences croissantes de reportings et l'évolution des normes comptables relatives aux instruments financiers mettent à l'épreuve la flexibilité et l'expertise des effectifs internes en charge de ces questions. Il en découle pour nos clients un besoin accru d'expertise mais aussi de fortes interrogations organisationnelles. C'est cette expertise et notre vision des organisations, construite au travers de nos interventions, que nous souhaitons partager lors de cet événement*.

*Compte rendu disponible

Quels constats faites-vous sur le terrain actuellement ?

Beaucoup d'acteurs de la place sont engagés dans des projets de migration de leurs outils de gestion d'actifs et de comptabilité des placements. Certaines organisations ont fait le choix de la délégation de gestion, d'autres réorganisent leurs services en interne et modernisent leurs processus et leurs outils. Les outils en place ne sont pas toujours adaptés aux évolutions à venir, en particulier en matière de normes comptables.

Ce sont des sujets que nous connaissons bien pour accompagner nos clients en

assistance opérationnelle comme en management de transition, sur toutes les phases de ces projets : expression de besoin, aide au choix d'outil, cadrage, paramétrage, recette, rédaction de spécifications fonctionnelles et process, revue et validation des schémas comptables, formation des équipes internes...

Nous sommes également fortement impliqués dans la mise en œuvre de la réglementation Solvabilité 2, notamment sur des sujets de classification des actifs (CIC, par intention de gestion, transposition, IFRS 9...), de gouvernance des données (data quality), et sur l'élaboration des reportings réglementaires (QRT et ENS).

La diversité de nos clients nous permet enfin de capitaliser sur notre connaissance du marché et comparer les forces et faiblesses de nombreux outils (Simcorp, GP3, Chorus, Coda, Assuret, SAP...) pour proposer des conseils pertinents et adaptés à chaque besoin.

Quels enjeux identifiez-vous pour les années à venir ?

Les enjeux sont multiples, et peuvent avoir des conséquences importantes sur la structure de nos clients. Comment appréhender les nouvelles normes, notamment les prochaines IFRS 9 sur le traitement des actifs et IFRS 17 sur les passifs ? Quelle stratégie adopter face à l'arrivée de nouveaux produits d'investissements attractifs pour les assureurs (FCPR, index Family Business, Green bonds...) ? Est-il pertinent de déléguer une partie de l'activité ?

Nous nous préparons dès maintenant à ces échéances, car ces réformes impliquent une évolution des systèmes d'information, et auront un impact éventuel sur la stratégie et l'organisation globale des entreprises.



Retour d'expérience

Gestion de projet et renfort en comptabilité des placements

SeaBird a accompagné un bancassureur dans la migration des données de son délégataire en comptabilité des placements vers l'outil GP3. Nos consultants ont assuré à la fois les principaux contrôles de la migration et la livraison des arrêtés comptables trimestriels et annuels sur l'ensemble des entités qui relèvent de la branche assurance. Dans sa dimension projet, la mission a inclus l'amélioration du traitement des opérations, notamment une plus grande automatisation des travaux d'arrêté, mais aussi la préparation à l'entrée en vigueur de l'IFRS 9. Elle a également intégré l'élaboration des QRT Assets.

Une expertise à la page

SeaBird dispose d'un réseau d'experts, organisé en groupes de travail thématiques. Ces pôles d'expertise diffusent les connaissances en interne, assurent une veille réglementaire et contribuent à la formation permanente de nos consultants. Sur le thème de la Comptabilité des placements, le pôle d'Expertise Comptabilité d'Assurance délivre des modules de formation dédiés qui permettent l'actualisation des compétences et garantissent des interventions à forte valeur ajoutée. Nos équipes, pluridisciplinaires, allient ainsi expertise métiers et expertise comptable mais aussi de solides connaissances des outils spécialisés de la gestion d'actifs et la maîtrise des méthodes de gestion de projet.

ACTUALITÉ DES MISSIONS



DÉPLOIEMENT D'UN PLAN DE CONTRÔLE SUR LA DISTRIBUTION DE PRODUITS D'ASSURANCE

Suite à une recommandation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), un bancassureur a sollicité **SeaBird** pour mettre en place un plan de contrôle sur la commercialisation des contrats Vie et IARD au sein de son réseau de distribution bancaire.

La mission impliquait en particulier de s'assurer que le dispositif de gestion des risques était conforme aux attentes de l'assureur. Après avoir structuré le projet, nous avons cadencé les travaux liés aux campagnes de contrôle, analysé les résultats, proposé une série d'indicateurs clés, actualisé le référentiel et enfin mis en place des contrôles de second niveau.

Le consultant **SeaBird**, bon connaisseur du contrôle interne et doté d'un solide sens de l'organisation, a par ailleurs intégré à ce travail les évolutions réglementaires concernant par exemple la lutte anti-blanchiment ou les contrats non-réclamés.



CHEF DE PROJET QUALITÉ DE DONNÉES ACTIFS

SeaBird intervient sur un chantier de gouvernance des données chez un bancassureur, sur le périmètre Actifs.

Le consultant chef de projet qui porte la mission conduit la mise en place d'un dispositif qui assure la bonne maîtrise des données utilisées pour l'élaboration des principaux reportings S2 (QRT, ratio de solvabilité ou encore provisions techniques Best estimates). Outre l'élaboration du Dictionnaire des données, en lien permanent avec les métiers, notre consultant établit l'ensemble des outils de cadrage du processus et de ses contrôles (Référentiel des contrôles, cartographie des flux et des process, Charte de gouvernance des données).

L'un des enjeux de cette intervention est aussi managérial : il s'agit de sensibiliser les équipes opérationnelles à leur rôle et à leur responsabilité dans la qualité des données.



GESTION DE PROJET SI SOUSCRIPTION

Un dispositif de deux consultants, chargés d'études actuarielles, a procédé pour le compte d'un groupe de protection sociale à l'automatisation des préconisations de redressement dans le cadre de la collecte Prévoyance et Santé.

La mission requérait une bonne connaissance du domaine de la souscription et un constant dialogue avec les équipes en vue de la mise en place d'un outil d'aide à la décision sous Excel et SAS, qui permette également de réduire les temps de traitement.

Nos deux consultants ont en outre accompagné la phase de recette et procédé à la formation des équipes à l'utilisation de ce nouvel outil.



MANAGEMENT DE TRANSITION EN REPORTING COMPTABLE ET PRUDENTIEL

Un dispositif de trois consultants accompagne la direction comptable d'une compagnie d'assurance en vue d'améliorer ou de mettre en place les process de reporting multi normes (Solvabilité II, French GAAP et IFRS), pour les besoins d'interlocuteurs tels que les régulateurs européen (EIOPA) et français (ACPR), les Commissaires aux comptes ou le groupe.

Après l'implémentation dans les outils de Solvabilité 2 comme une nouvelle norme comptable et le déploiement des QRT, l'intervention s'est poursuivie pour la mise en place des ENS. L'équipe aide notre client à définir ses besoins et s'assure de la correcte prise en charge des demandes d'évolution par la Maîtrise d'œuvre comptable, qui est externalisée.

Grâce à leurs compétences opérationnelles, nos consultants apportent par ailleurs une aide ponctuelle en période d'arrêtés afin de faciliter et de fiabiliser la production réglementaire et comptable. Leur rôle va jusqu'à l'accompagnement et à la formation des équipes sur les nouvelles réglementations.

AGENDA

13 juin 2017

CONFÉRENCE DÉBAT



« Gestion propre ou gestion déléguée : quel avenir pour la comptabilité des placements ? »

22 juin 2017

SOIRÉE DE GALA



Au Flow Paris,
représentation privée du spectacle
de **François-Xavier Demaison**

NOS PUBLICATIONS

- > METTRE EN PLACE LES ETATS NATIONAUX SPÉCIFIQUES
- > IFRS 9 : QUELLES MODALITÉS, QUELS ENJEUX ?

.....
> DISPONIBLES SUR DEMANDE



CONTACTS

ASSOCIÉS



François de Bosschère
fdebosschere@seabird.net
06 99 32 20 09



François Maillard
fmaillard@seabird.net
06 64 24 15 85

CONSULTANTS EXPERTS

RESPONSABLES PÔLES D'EXPERTISE



Franck Domrane
fdomrane@seabird.net



Nicolas Desport
ndesport@seabird.net

FINANCE

Jérémie Vannier

Comptabilité d'assurance
jvannier@seabird.net

Julien Fermaud

Comptabilité d'assurance
jfermaud@seabird.net

Camille Argiewicz

Multinormes et Réglementaire
cargiewicz@seabird.net

Mathilde des Courtis

Investissements dans l'assurance
mdescourtis@seabird.net

ACTUARIAT/RISQUE

Antoine Badillet

Actuariat
abadillet@seabird.net

Julia Sassano

Contrôle interne, gestion des risques
jsassano@seabird.net

TRANSVERSE

Phuong-Lan Murie

Organisation, SI, Gestion de projet
pmurie@seabird.net

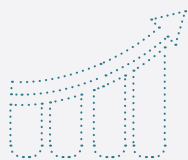
Florian Solaz

SAS
fsolaz@seabird.net

CHIFFRES CLÉS

750 missions
réalisées en 12 ans

Une
croissance
annuelle
à deux chiffres



Chiffre d'affaires
prévisionnel
2017

17 M€

*3% de la masse salariale
consacrée à la formation*

120
collaborateurs
fin 2017



34 ans
âge moyen des collaborateurs

Des consultants issus
de grands cabinets d'audit
et diplômés de grandes
écoles



ESSEC | HEC | ESCP | EXPERTISE
COMPTABLE | DAUPHINE | ENSAE |
CENTRALE | ISFA | SUPELEC | ISUP |
ARTS ET MÉTIERS | SCPO | NEOMA

